

## **Avis de l'administratrice en chef : modifications réglementaires à la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* pour soutenir le Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario**

**2 mars 2018**

Objet : Modifications au Règlement de l'Ontario 201/96 (pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*), avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Le Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario est une étude pilotée par le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) qui évaluera si un revenu de base peut offrir un meilleur soutien aux travailleurs vulnérables, améliorer la santé et l'éducation des personnes à faible revenu, et contribuer à ce que tout le monde en Ontario profite de la croissance économique de la province. Le projet pilote aura lieu dans les trois sites suivants : Hamilton, Brantford, Brant County; Thunder Bay et la région avoisinante; et Lindsay).

Le gouvernement a fait cette modification pour s'assurer que les personnes autorisées à recevoir l'Assurance-santé, en vertu de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* et de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, immédiatement avant de recevoir les paiements de revenu de base, dans le cadre du Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario, continuent d'avoir accès aux médicaments en tant que personnes admissibles, en vertu de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*, tant qu'elles reçoivent les paiements du revenu de base.

Cette modification est rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour être conforme au lancement du Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario.

**Information supplémentaire :**

**Pharmacies :**

Appelez le Service d'assistance du PMO : 1-800-668-6641

**Fournisseurs de soins de santé et public :**

Composez la ligne INFO de ServiceOntario 1-866-532-3161, ATS 1-800-387-5559. À Toronto, ATS 416-327-4282